

République Islamique de Mauritanie

Agence Nationale de Recherches Géologiques et ^m
du Patrimoine Minier

(ANARPAM)

Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

PV N° 086

Objet : Formation sur la gestion des projets d'infrastructures et
de la sécurité sur les chantiers.

J'approuve le contenu du PV de
la Commission ad hoc
04-08-2025

Session du 04 Août 2025

Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 04 Août à 10h 05 mn, la Commission ad'hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Formation sur la gestion des projets d'infrastructures et de la sécurité sur les chantiers**.

Etaient présents :

M. Mohamed Moctar, Directeur des Equipements et de la Logistique, Président ;

Membres :

- M. Ahmed El Vadel Sidi, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Cheikhna Ould Emine ; Membre de la CPMP, Membre ;
- Mme. Teslem Mohamed Tijani, Cadre à la DAF, Membre ;
- Mme Kandji Mody TRAORE, chef de service administratif, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

- 1. PARGO SARL**
- 2. COGEPS 3D**
- 3. S.M.S.R - SARL**

L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	100 points

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **PARGO SARL** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de **Quatre cent quatre vingt dix sept mille deux cents (497 200 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.

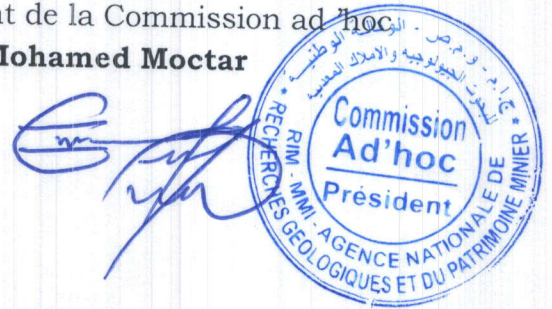
Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.

Fait le 04/08/2025 et ont signé
Le président de la Commission ad hoc

Mohamed Moctar



Membres:

- M. Ahmed El Vadel Sidi;
- M. Cheikhna Ould Emine ;
- Mme. Teslem Mohamed Tijani ;
- Mme Kandji Mody TRAORE ;